



# Commune de Calonne-sur-la-Lys

Extrait du Registre  
aux Arrêtés du Maire

## LIMITATION DE VITESSE 50 KM / H – RUE DU GRAND CHEMIN

Nous, Gilles MOUQUET, Maire de la Commune de Calonne-sur-la-Lys,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la vitesse excessive des automobilistes constatée rue du Grand Chemin

Vu l'intérêt général,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la vitesse pour assurer la sécurité des enfants et des usagers,

### ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** La vitesse es limitée à 50 km / h rue du Grand Chemin.

**Article 2<sup>ième</sup>** La signalétique routière correspondante est mise en place.

**Article 3<sup>ième</sup>** les gendarmeries de Lillers, Isbergues et Norrent-Fontes sont chargées du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4<sup>ième</sup>** Ampliation sera adrssée à la Sous-Préfecture de Béthune et aux gendarmeries concernées.

Certifions le caractère exécutoire de cet Acte  
pour Extrait Conforme, au 27 avril 2009

LE MAIRE

Fait et publié à Calonne-sur-la-Lys  
le 27 avril 2009  
signature

GILLES MOUQUET

REÇU LE 29 AVR. 2009

